

- 4) *Coordination des actions et mise en commun des renseignements en vue de renforcer ces objectifs*
- Nous mettrons en place les outils et le cadre législatif nécessaires pour permettre le partage rapide et cohérent de l'information et des renseignements de sécurité à l'intérieur de nos frontières et entre nos deux pays.
 - Nous renforcerons la coordination entre nos agences responsables d'appliquer la loi pour contrer des menaces communes.

Prochaines mesures

- Nous nous réunirons de nouveau au début de l'année pour examiner les chemins critiques élaborés par nos fonctionnaires, afin de réaliser chaque objectif énoncé dans le plan d'action. Nous nous consulterons régulièrement pour que la mise en œuvre du plan et la réalisation des objectifs progressent le plus rapidement possible.
- Ce plan d'action commun est un pas important. Nos gouvernements sont résolus à y prendre appui pour trouver des mesures visant à mieux protéger une frontière intelligente et les mettre en œuvre.
- Ces mesures revêtent la plus haute importance pour nos deux gouvernements.

Ottawa (Canada)
Le 12 décembre 2001

* Le texte ci-haut est une traduction canadienne de la version anglaise de la déclaration signée par MM. Manley et Ridge.